35e ANNÉE (4e SÉRIE) — N° 39 — 25 SEPTEMBRE 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. M. Loisy raconté par lui-même. De l'enfance au sous-diaconat. — II. Du Séminaire à la perte de la foi (1878-1886). — III. Le départ de l'Institut catholique de Paris et l'aumônerie de Neuilly. — IV. La première condamnation ecclésiastique (1900) et la candidature à l'épiscopat (1902). — V. Les condamnations de 1903 : ordonnances épiscopales et Décret du Saint-Office. — VI. M. Loisy contre la hiérarchie (janvier-mars 1904). — VII. Dans l'attente de l'excommunication (1904-1908). — VIII. Le dénouement : l'excommunication du 7 mars 1908. — IX. Bossuet.

I. — Sous ce titre : *Choses passées* (in-12 de x-402 p., 3 f. 50, Paris, Emile Nourry), M. Loisy publie une sorte d'autobiographie dont lui-même nous précise le caractère et le but : — « Rien d'une apologie. L'auteur ne se juge pas lui-même, et il est bien tenté de ne reconnaître à personne le droit de le juger. Il ne croit pas avoir besoin de se défendre » (p. IX). S'il écrit, ce n'est pas qu'il s'imagine qu'on a « le droit de parler de soi au public, » ce qui serait « une grande présomption, que récompense assez souvent le ridicule. » Mais c'est le public qui a commencé, qui s'est occupé de M. Loisy, qui le juge, qui va jusqu'à le raconter, le mettre en histoire : alors M. Loisy juge son témoignage « indispensable » à l'établissement de la vérité.

Je ne sais pas si l'on s'occupait autant de M. Loisy qu'il a l'air de le croire ou de vouloir le faire croire. On ne s'en occupe guère parmi nous ; et si l'on y parle de lui, ce n'est guère que dans le silence de nos prières au Dieu dont il est le prêtre. Et l'on ne s'en occupe pas beaucoup plus dans le camp où il est passé. En sorte que son nouveau livre, quoi qu'il en ait, fera tout l'effet d'une tentative bruyante de ramener à lui un peu de l'attention d'un public trop oublieux.

Il apporte son témoignage à la vérité. Il prévoit que ce témoignage « ne prévaudra pas auprès de tous contre les erreurs intéressées. » Non ; nous n'acceptons pas aveuglément tous ses dires, surtout lorsqu'il met en cause des tiers qui ne sont plus là pour rectifier, comme Mgr Meignan, ou Mgr d'Hulst, ou M. Monier (de Saint-Sulpice) son directeur, ou le cardinal Richard. Faut-il accepter tout ce qu'il dit de lui-même ? Je ne le crois même pas, de façon absolue ; et à plus d'une reprise on a l'impression qu'il se noircit comme à dessein, qu'il noircit ses années d'adolescence cléricale, qu'il se prête, dès les bancs du Séminaire, une perversion intellectuelle qui ne dut point alors être si accentuée.

Toujours est-il que son nouveau livre fournit une réponse douloureusement éloquente à l'adresse de ceux qui parmi nous ont voulu le poser en victime, qui ont incriminé et sont toujours prêts à incriminer l'Eglise Romaine leur mère, à l'accuser d'intolérance, de précipitation, d'impatience à l'égard de toute science indépendante.

M. Loisy est né (1857) à Ambrières (Marne), d'une famille de cultivateurs : mère « vraiment pieuse,... peut-être même un peu superstitieuse ; » père indifférent, mais que plus tard la vue de la soutane de son fils inclinera vers l'Eglise et qui, lors d'une mission donnée à la paroisse par un Jésuite, se confessera enfin (quelques mois avant sa mort, 1895, alors que déjà son fils n'avait plus la foi !). Première éducation très simple ; l'enfant ne demandait qu'à être cultivateur comme son père, et longtemps plus tard il regrettera la vie des champs. Mais il n'a pas la santé qu'il y faudrait : on le met en 1869 au collège municipal de Vitry-le-François ; puis, la vie de collège lui étant insupportable, il poursuit ses études auprès du jeune curé qui vient d'arriver à Ambrières. En octobre 1872, il entre au collège ecclésiastique de Saint-Dizier (diocèse de Langres), où il va passer deux ans. C'est au début de la seconde année, à la retraite d'octobre 1873, qu'il prend « la décision fatale » : il se fera prêtre. Qui est responsable de cette décision ? Oh ! lui seul : il a été seul à former sa résolution ; il n'en a parlé ni à son confesseur, ni au prédicateur de la retraite. Et ce qui l'a séduit dans le sacerdoce, c'est « l'idée de me consacrer à un service désintéressé de *l'humanité*... Il ne me venait pas à l'esprit que quantité de fonctions sont ou peuvent être des services de ce

genre et que l'Eglise catholique n'a pas le monopole du dévouement. »

Le voici donc, à dix-sept ans, au Grand Séminaire de Châlons-sur-Marne (octobre 1874). A distance il trace de ses maîtres des caricatures aussi ineptes qu'odieuses. M. Loisy a tout caricaturé, dans sa vie ; il n'a jamais su faire autre chose. Deux coups de pinceau suffiraient à le portraiturer : c'est un orgueil qui se moque. Il n'a jamais aimé ni révéré personne : au collège de St-Dizier, il se tenait à l'écart de ses condisciples ; au presbytère d'Ambrières, les curés qu'il voyait aux jours de frairie lui « ôtaient l'envie de s'enrôler dans leur milice, » étant jugés par lui « un peu vulgaires » ; vulgaires aussi, les séminaristes de Châlons, « au-dessous de leur sublime vocation. » Sur le même mode ironique il parle du réconfort qu'un jour il a trouvé dans la prière contre l'injure d'un ennemi de l'Eglise, ou du parti que l'Eternel pourra bien tirer du don qu'il lui fait de sa fragile existence, ou d'un blasphème qu'il nous raconte avoir formulé dès l'âge de huit ou neuf ans, ayant dit tout haut : « Dieu n'est pas bon ! » (p. 9, 15, 19).

La théologie, qu'il aborde à la rentrée de 1875, ne lui dit rien de bon :

Le premier contact de ma pensée avec la doctrine catholique, avec ce qu'on me présentait comme l'interprétation authentique de la révélation divine, fut quelque chose d'infiniment douloureux, et la suite répondit à ce début : les quatre années consécutives que je dus alors consacrer à l'étude de la doctrine chrétienne ont été pour moi, je puis le dire sans exagération, quatre années de torture intellectuelle et morale, où je me demande maintenant comment il se fait que ma raison n'a pas sombré ou que le fragile ressort de mon existence ne s'est point brisé... Autant tels de ces objets de foi m'avaient touché comme principe d'émotions religieuses, autant leur exposé scolastique jetait mon esprit dans un indéfinissable malaise. Parce qu'il fallait maintenant penser toutes ces choses et non plus seulement les sentir, j'étais dans un état de perpétuelle angoisse. Car mon intelligence n'y mordait pas, et de toute ma conscience d'enfant timide je tremblais devant la question qui se posait devant moi, malgré tout, à chaque instant du jour : *est-ce qu'à ces théorèmes correspond une réalité ?*

Il aborde saint Thomas, analyse article par article la Ire Partie de la *Somme*, médite longuement les idées du Docteur angélique sur la Trinité :

Le résultat final ne fut pas très heureux. Je n'osai pas en ce temps-là me l'avouer franchement, parce que ç'aurait été une impiété, mais les spéculations de saint Thomas sur la Trinité, le mystère d'un Dieu unique en nature et triple en personnes, ... me firent l'effet d'une *vaste logomachie*. Au lieu de remplir ma pensée, elles me laissaient comme un vide dans l'esprit et ne pouvaient qu'accroître mes angoisses intimes sur l'objet de la foi.

Même en face du sous-diaconat, et malgré son désir de contracter l'engagement qu'il implique, ses tortures persistent : — « J'en étais à me demander, malgré moi, *si ma vie ne serait pas ainsi sacrifiée au néant*. Même à cet instant critique, je ne songeai pas à prendre le parti le plus sûr, qui était de rentrer dans le monde. Je croyais, *je voulais croire* que la religion catholique était l'absolue vérité. » L'ordination était fixée au 30 juin 1878 : il passe sans sommeil la nuit qui précède ; et à quoi pensez-vous qu'il la passe ? A une discussion scientifique avec lui-même :

Etendu sur ma couchette, dans mon humble cellule, je me remémorais tous les arguments que je connaissais de la démonstration chrétienne. Comme toujours, ils semblaient m'échapper à mesure que je les serrais davantage. Je ne voyais pas de défaut apparent à mes constructions, et je n'en craignais pas moins qu'elles ne portassent sur le vide. Quand vint le matin, j'étais brisé. Je n'avais plus la force de penser ; mais ma volonté subsistait, inflexible. Je voulais appartenir à Dieu, au Christ, à l'Eglise. . J'avançai sans trembler. Nous nous prosternâmes devant l'autel, et on récita sur nous les litanies des saints. La grande erreur de ma vie était consommée.

Comment qualifier cet état d'âme ? Comment a-t-il pu voir, et comment ceux qui étaient chargés de sa conscience ont-ils pu voir dans ces « doutes involontaires » « une de ces épreuves dont parlent les auteurs mystiques ? »

Il dit que ces doutes, « ne provenant pas de la constatation que j'aurais pu faire moi-même *d'une erreur* ou *de plusieurs erreurs particulières* dans l'enseignement de l'Eglise, ne prirent pas dans mon esprit la consistance qu'il aurait fallu pour changer la résolution qui m'avait conduit au séminaire. » Oui ; mais c'est beaucoup plus qu'une erreur ou que des erreurs de détail qui le troublaient, puisque c'est la base même qui lui semblait manquer, puisque c'est le fondement de tout l'édifice doctrinal catholique qui ne tenait pas debout, ne laissant devant lui qu'une perspective de « vide » et de « néant. »

Il nous dit qu'en attendant il était pieux ; qu'il cherchait dans la piété un remède à ses troubles intérieurs ; que ses oraisons étaient ferventes (plus d'un séminariste resté fidèle n'en pourrait dire autant) ; qu'il était lié avec les séminaristes les plus exemplaires ; qu'il s'était agrégé au Tiers-Ordre de S. François ; etc.

Il invoquait aussi cet argument, à savoir, que dans la candeur de son âme il pensait « que l'incrédulité réelle ne se rencontrait que chez les gens qui étaient gênés par la morale chrétienne et qui avaient un intérêt personnel à ce que Dieu et l'enfer n'existassent point. » — Or, tel n'était point son cas. Il était pur ; enfance et adolescence pures : « l'éveil des sens était retardé en moi par la faiblesse de mon tempérament ; » pas même de tentations : « Aucune tentation ne venant me troubler, j'étais troublé par des ombres de tentation. » Il avait des inquiétudes cependant, mais qui ne reposaient sur rien, qui n'étaient pas même des impressions, la crainte seulement « d'être impressionné par l'idée de ce qui m'était défendu. » — « Ici, mon directeur retenait à peine son sourire, comme si mes scrupules avaient témoigné d'un excès de vertu. » Et maintenant, il les appelle, ces scrupules, en témoignage contre « une discipline morale aussi

fausse que la discipline intellectuelle de la théologie. » Et il nous trace, de la conception chrétienne de la morale, quelques lignes qui sont une caricature. Il nous dit qu'il a toujours gardé le célibat voué au jour de son ordination ; qu'il en peut parler donc sans autre souci que celui de la vérité ; et il en fait cependant une critique amère, terminée par une hideuse comparaison entre ce que l'Eglise demande à ses prêtres et la mutilation que certains cultes païens imposaient à leurs hiérodules :

L'Eglise demande à ses prêtres de n'être pas des hommes. La vraie chasteté n'est pas ce qu'elle prétend. Le faux idéal qu'elle propose aboutit au contraire de la pureté. Non que la loi du célibat soit très fréquemment violée : on me permettra de ne pas exprimer sur ce sujet une opinion ferme, pour laquelle je n'ai pas les éléments d'information suffisants... Ce que je veux dire est qu'une vie anormale, au lieu d'être une condition de chasteté véritable, est un ferment perpétuel d'impureté. Tant s'en faut que les sens et l'imagination des continents soient en général mieux réglés que ceux des personnes qui vivent dans le mariage. Ce n'est pas pour prendre femme que je me suis fait mettre hors de l'Eglise ; mais je ne m'estime en rien plus que ceux qui défroquent pour se marier. S'ils pensent que l'Eglise catholique n'a pas plus de raison valable et de droit d'imposer à ses prêtres le célibat, dans les conditions où elle leur fait promettre et les oblige de le garder, que Cybèle et Attis n'avaient motif légitime d'imposer aux leurs la mutilation que l'on sait, ils sont dans le vrai.

Voilà une triste page, chargée d'impudeur. Croit-on qu'un prêtre, même apostat, qui fût resté fidèle à la loi naturelle de chasteté, eût songé à l'écrire ?

II. — Sous-diacre en juin 1878, Mgr Meignan son évêque le désigne en septembre pour suivre les cours de la Faculté de Théologie à l'Institut catholique de Paris. Il n'y passe que quelques semaines : une extrême fatigue cérébrale l'oblige à rentrer (1er janvier 1879) à Ambrières d'abord, au foyer paternel, puis au séminaire de Châlons, où il est ordonné diacre (29 mars) et prêtre (29 juin 1879). On le nomme curé de Broussy-le-Grand, paroisse de 4 à 500 âmes (près Fère-Champenoise), très mal famée ; au bout de six mois, on le transfère à Landricourt (paroisse voisine de son village natal), où il s'installe le 2 février 1880. Mais la vie de curé de campagne ne lui convient pas ; il ne se sent de goût que pour les études religieuses, qu'il poursuit comme il peut, non seulement en vue d'un professorat éventuel, mais, dit-il, « parce que je méditais dès ce temps-là, en toute simplicité, la composition d'un grand ouvrage où je démontrerais, par l'histoire et la philosophie, la vérité du catholicisme. *C'est dire que j'étais toujours préoccupé de me prouver cette vérité à moi-même.* »

Alors, sur l'intervention de M. Monier, supérieur du Séminaire des Carmes, et de M. (depuis Mgr) Duchesne, Mgr Meignan le rend à l'Institut catholique de Paris. Il y arrive en mai 1881. Il y arrive en étudiant, mais en étudiant qui n'a rien à apprendre de personne : même le cours d'un syriacisant aussi universellement célèbre que l'abbé Paulin Martin ne l'intéresse pas : « Cours d'où jaillissait peu de lumière, » dit-il. Quant au cours de M. Vigouroux, c'est bien pis : « Je dois dire que son enseignement et ses livres ont plus fait pour me détourner des opinions orthodoxes en cette matière (l'exégèse) que tous les rationalistes ensemble, Renan compris. »

Si la science dont il est épris n'est pas là, au centre des lumières, à l'Institut catholique, où donc la trouvera-t-il ? Parbleu ! en lui-même. Et il raconte qu'un jour, plus tard, dans la sacristie de l'église des Carmes, le bon abbé de Broglie lui ayant demandé où il avait pris ses opinions, « comme le lieu n'était pas propice aux longues conversations, je ne sus pas lui répondre autrement *qu'en posant un doigt sur mon front.* Le fait est que, croyant vérifier cela partout, je ne l'avais emprunté nulle part. » Et il écrit intrépidement :

J'avais donc, en cette première année de mon séjour à Paris (comme étudiant), *le sentiment d'une place à prendre dans la science catholique, d'une grande tâche à remplir.* — « Mais, cette place, pour que je doive la tenir, il faut que je le puisse ; et le puis-je ? » écrivais-je dans mon carnet de notes.

C'est dès les vacances de cette première année d'études, dès 1881, qu'il constate que le dogme catholique de l'inspiration scripturaire ne tient pas debout. M. Duchesne lui avait prêté, pour ces vacances, le volume des Evangiles de la grande édition du N. T. de Tischendorf, afin qu'il y pût prendre quelque idée de la critique textuelle. Malheureusement il ne se contente pas de s'y initier à la critique textuelle et d'observer les variantes des manuscrits ; il compare entre eux les récits des Evangiles : et qu'y trouve-t-il ? — « J'étais étonné, à mesure que j'avançais, de n'en avoir pas remarqué plus tôt les contradictions. » Comment ne pas s'étonner, en effet, d'être si longtemps resté dépourvu de la faculté de voir ? — « Il m'était apparu fort clairement, comme il apparaît à tout homme qui ne se défend pas de voir, que ces livres avaient besoin d'être aussi librement interprétés qu'ils avaient été librement composés. » Donc, tous ceux à qui cela n'apparaît pas, ce sont gens qui se défendent de voir. Il ajoute :

On ne peut pas traiter comme rigoureusement historiques des textes qui ne le sont pas. Ma témérité, si témérité il y avait, n'allait point encore à contester la réalité substantielle des faits, surtout de ceux qui figurent dans les symboles de l'Eglise. Par exemple,... pour les récits de la résurrection : les descriptions évangéliques n'étaient pas solides, mais je continuais à admettre que Jésus mort était revenu à la vie. Position dangereuse ; mais je ne m'en apercevais pas, et je n'y pouvais rien ! Ce qui sombrait en cette conjoncture était *la notion théologique de l'inspiration scripturaire.* Les Livres saints étaient des livres écrits comme les autres, avec moins d'exactitude et de soin que beaucoup d'autres. Si le Saint-Esprit s'en était mêlé, ce ne pouvait être pour en faire des sources historiques de premier ordre. Cette découverte ne me

troubla point. Au contraire, mes inquiétudes d'esprit s'évanouissaient à mesure que je prenais pied sur le terrain de l'expérience critique.

Plus d' « inquiétudes » désormais, plus de lutte : l'expérience critique, toutes les expériences critiques qu'il va faire, sont d'avance assurées de la victoire sur ce qui lui reste de foi.

En effet, deux ans plus tard, en 1883, ce n'est plus seulement le dogme de l'inspiration scripturaire, c'est « tout le système de doctrine et d'apologétique de l'Eglise qui est mis en discussion », comme il le note à cette date au cours d'une sorte de récollection intellectuelle :

L'Eglise est, à l'heure présente, un obstacle au développement intellectuel de l'humanité... O princesse de l'immuable vérité, ce ne sont pas tes formules que tu dois nous traduire dans une langue intelligible pour les hommes de notre temps ; ce sont tes idées mêmes, tes affirmations absolues, ta théorie de l'univers, la conception que tu as de ta propre histoire, qu'il te faut renouveler, corriger, transformer (6 juillet 1883).

En effet, la parole des conciles et des papes n'est pas au-dessus de la parole de Dieu : elle se présente dans les mêmes conditions. Par conséquent, si la parole de Dieu ne peut être contenue dans la Bible que sous une forme relative, proportionnée au temps et au milieu où les livres ont paru, il ne faut pas en dire plus de l'enseignement de l'Eglise ; il faut dire que l'enseignement de l'Eglise, jusque dans ses définitions les plus solennelles, a la même relativité que celui de l'Ecriture.

Cette conséquence radicale, ce relativisme universel de toute croyance découlait nécessairement de l'erreur initiale touchant le relativisme de la vérité scripturaire. Mgr d'Hulst s'en aperçut plus tard, en 1893, et dit alors à M. Loisy que son idée de relativité ruinait tout l'édifice théologique et scolastique. Il est fâcheux que le Recteur de l'Institut catholique ne s'en soit pas rendu compte plus tôt, dès 1884 : quand M. Loisy lui présenta, à cette date de 1884, sa thèse de doctorat en théologie sur la doctrine de l'inspiration, Mgr d'Hulst, après lecture très attentive, lui rendit son manuscrit en lui disant de ne le montrer à personne et qu'il était impossible de le publier : — « Ce n'est pas qu'il regardât mes conclusions comme fausses ; à plusieurs reprises il m'affirma que mon idée de l'inspiration était la seule acceptable ; mais il ne fallait pas compromettre la Faculté de théologie ; l'établissement était surveillé de très près par des inquisiteurs sans mandat... » Mgr d'Hulst a-t-il dit tout cela ?... Toujours est-il qu'il garda M. Loisy dans son Institut, à la chaire d'hébreu et d'assyrien [1], le défendit contre des attaques pour lesquelles il n'était nul besoin de « mandat, » lui confia même, à quelques années de là (1889), une chaire proprement dite d'Ecriture Sainte.

En 1883, M. Loisy n'en était encore qu'à « mettre en discussion » tout le système de doctrine de l'Eglise : il daignait discuter. — Deux ans plus tard, au cours de l'année scolaire 1885-1886, il dut constater que c'en était fait et qu'il ne lui restait plus rien de la foi catholique : terme logique, presque insensible, de l'évolution que l'on vient de voir :

Rien d'extraordinaire ne m'était arrivé en 1885 et 1886. J'allais droit devant moi, poursuivant mes études presque sans répit... Ce n'était pas pour avoir adopté de confiance une doctrine étrangère que je m'éloignais de plus en plus de la foi catholique ; c'est parce que peu à peu, sans que je l'eusse voulu, mes travaux m'en détachaient. J'étais résolu à tout voir et, ne fermant pas les yeux devant les faits qui contrariaient les dogmes, je les voyais. Pendant longtemps je me figurai, nonobstant le déchet progressif de mes croyances, rester en communion de foi avec l'Eglise. Mais l'illusion devenait impossible à garder : ce que j'étais amené à penser de la Bible, du Christ, des croyances chrétiennes et de leur origine était *la négation même du caractère surnaturel de la religion*. Je ne pouvais manquer tôt ou tard de m'en apercevoir ; et alors je serais obligé de m'avouer que la cause à laquelle j'avais sacrifié ma vie renfermait une grande part d'illusion.

L'évidence m'accabla au commencement de l'année 1885-1886, un certain jour où j'avais longuement conversé, dans mon petit appartement de la rue Littré, avec un de mes amis qui est mort maintenant, sur le caractère légendaire des récits évangéliques...

Adieu dès lors la « place » qu'il s'était cru appelé « à prendre dans la science catholique » : il ne peut plus se dissimuler qu'il est en dehors du courant de la pensée catholique ;

que, si l'on voulait interpréter les dogmes au gré de la science et de l'esprit moderne, une explication plus ou moins large et nouvelle n'y suffirait pas, des dogmes tels que celui de la conception virginale du Christ ou de sa résurrection s'évanouissant avec la réalité de leur objet ; qu'une refonte de tout le système catholique était indispensable ; que, pareille tâche étant au-dessus des forces humaines, un petit professeur d'hébreu et d'assyrien serait absolument fou de l'entreprendre. *Rien à faire* (c'est lui qui souligne) : telle était la triste pensée contre laquelle venait se briser le rêve de ma jeunesse, et il me fallut du temps pour regagner l'espoir d'une activité féconde.

Mais pourquoi n'est-il pas alors sorti de l'Eglise ? Il en eut l'idée ; il pensa devoir rester cependant. Il en donne des explications peu nettes : — « La vraie raison, dit-il, fut que je lui demeurais attaché par le fond de mon âme » (?) :

De plus je me disais qu'il n'y avait vraiment pas devoir de changer l'orientation de son existence au gré d'opinions spéculatives qui ne concernent pas directement la vie. On ne délaisse pas une maison comme

[1] Dès sa première année d'étudiant (1881-1882), l'abbé Martin étant tombé malade, M. Loisy avait été convié à le remplacer pour l'hébreu. Il fit cette année-là le cours d'hébreu à ses condisciples en qualité de répétiteur ; et il ne le quitta plus. — Pour la rentrée d'octobre 1882, Mgr Meignan avait songé à lui confier une chaire de théologie au Séminaire de Châlons ; mais Mgr d'Hulst intervint, et Mgr Meignan céda d'autant plus volontiers que « la simple annonce de son projet avait soulevé l'opposition des professeurs du Grand Séminaire. » — Il reprend donc, à cette rentrée de 1882, son cours d'hébreu ; et, libéré désormais des cours de théologie, il suit aux Hautes-Etudes les conférences d'assyriologie et d'égyptologie, et au Collège de France (pendant trois ans) le cours de Renan (explication des Psaumes), son confesseur M. Monier ayant décidé que « suivre quelque temps le cours du Collège de France était pour lui un devoir d'état. »

l'Eglise catholique parce qu'elle s'obstine un peu trop à soutenir l'authenticité de quelques livres qui sont plus ou moins apocryphes. Sans doute il y allait d'autre chose que de problèmes littéraires. Les croyances les plus essentielles étaient en jeu. Mais qu'étaient-ce que ces croyances mêmes sinon des symboles qui valaient par leur efficacité morale ? N'était ce pas seulement cette efficacité qui était véritablement essentielle ? Fallait-il rompre avec l'Eglise parce qu'elle était en retard sur le mouvement scientifique ? Et la science était-elle capable de remplacer l'Eglise dans sa mission morale ? Certains savants le disaient, mais la preuve n'était pas faite ; et le serait-elle jamais ?

Il reste donc, incroyant désormais, dans l'Eglise, dans sa chaire de l'Institut catholique, « résolu à me cantonner sur le terrain des faits, comme prétendait s'y tenir M. Duchesne ; appliqué seulement à mes textes et à la philologie sacrée, sans préoccupation de théologie ni d'apologétique. » — Mais, lit-on au terme d'une note douloureuse qu'il a rédigée le 15 novembre 1886, « toutes les libertés de ma pensée n'ôtent rien aux servitudes que ma situation impose à ma conduite. »

III. — Ce que M. Loisy appelle là « servitude, » porte en français un autre nom... Lui-même, dans son livre d'aujourd'hui, a l'impudeur de faire étalage de cette duplicité d'attitude. Il reproduit le long programme d'enseignement qu'il a donné dans sa Revue *(L'Enseignement biblique)* au commencement de 1892, et ajoute : — « Ce programme avait un petit air bonhomme *qui empêcha de voir* combien il était hardi. » Puis :

Il y avait une énorme équivoque dans la situation, parce que les croyances catholiques, simple objet de mes recherches, ne laissaient pas d'être la règle officielle, *par moi reconnue,* de mon enseignement. Et cette équivoque, il m'était impossible de l'éviter tout à fait dans mon langage. Quand je disais que les définitions de l'Eglise en matière biblique « guidaient » mes travaux, je l'entendais dans un sens extrêmement large, en tant que ces définitions marquaient expressément l'orientation des croyances que j'avais à étudier, c'est-à-dire en tant qu'elles étaient *un indice pour l'historien,* non pas en tant qu'elles étaient une vérité indiscutable pour le croyant et pour le théologien.

Absolument comme les « définitions » de Luther ou de Calvin ou du *Summus episcopus* de Berlin « guident » les travaux de quiconque étudie l'histoire du protestantisme...

Voilà ce que M. Loisy pensait alors. Il nous le dit aujourd'hui. Il se gardait de le dire en ce temps-là. Il restait dans l' « équivoque. » L'équivoque dura jusqu'en 1893. Elle ne se prolongea pas sans orages. M. Loisy nous raconte par le menu toute cette histoire. Il incrimine tout le monde. Il trace un portrait grimaçant du vénérable M. Icard, alors Supérieur général de St-Sulpice. Il est très dur pour M. Duchesne, ennemi absolu de toute incursion sur le domaine dogmatique. Il prête à Mgr Meignan des pages impies[1]. Il contemne le cardinal Richard, et le cardinal Perraud, voire Léon XIII. Et qu'il ménage peu Mgr d'Hulst, qui tant le ménagea lui-même ! Tout cela, c'est de la « petite histoire, » très petite histoire.

Ce qui mit le feu aux poudres, ce fut l'article que Mgr d'Hulst donna au *Correspondant* du 25 janvier 1893 sur *la Question biblique,* article très inconsidéré (pour ne pas dire plus), qui peina profondément Léon XIII et hâta la publication de l'Encyclique *Providentissimus Deus,* datée du 18 novembre de cette même année 1893. Entre temps, la question Loisy était devenue tout à fait brûlante à l'Institut. On décida d'abord d'enlever au terrible professeur l'enseignement de l'introduction et de l'exégèse bibliques ; on lui laisserait les cours de langues orientales, moins compromettants. Mais un nouvel article qu'il publie dans sa Revue le 10 novembre (sur la nature de l'inspiration) bouleverse la combinaison : « Le cardinal Richard n'avait jamais rien lu de pareil à mon article. » Cinq jours après, les évêques protecteurs de l'Institut catholique, réunis à Paris, décrètent, à l'unanimité, la destitution de M. Loisy (15 novembre), qui sera exécutée sous forme de démission volontaire.

Mis hors de l'Institut, M. Loisy entend bien rester officiellement dans l'Eglise, et il écrit une incroyable lettre de soumission à Léon XIII (7 décembre 1893), « témoignage profondément respectueux et sincère » de sa « fidélité aux enseignements de l'Eglise et spécialement à ceux qui sont contenus dans l'encyclique *De studiis Scripturœ Sacrœ*... J'éprouve une grande consolation à venir aujourd'hui, dans la simplicité de mon âme, attester au Vicaire de Jésus-Christ ma soumission la plus entière à la doctrine qu'Il a promulguée dans l'encyclique sur l'étude de la sainte Ecriture. » — En même temps il annonce à ses abonnés que « *L'Enseignement biblique* ne paraîtra pas en 1894. *Filialement soumis* aux dernières instructions du Souverain Pontife Léon XIII, le directeur de la Revue éprouve le besoin de se recueillir quelque temps dans un travail silencieux. »

Appellera-t-on encore cela simple « équivoque ? »

[1] Il transcrit longuement un entretien qu'il eut avec Mgr Meignan (alors archevêque de Tours), le 24 octobre 1892, à Paris. Mgr Meignan lui aurait dit, entre autres énormités :

« Sachez-le, mon bon ami, la critique n'a jamais existé dans l'Eglise. Qu'est-ce que les Pères ont compris à la Bible ? Rien du tout. Et pendant le moyen âge ? Et depuis ? Richard Simon fut un homme intelligent, un grand critique. Mais, remarquez-le bien, il n'a pas réussi. Bossuet l'a écrasé ; Bossuet a fait loi. Rome n'a jamais rien entendu à ces questions-là... Croyez-moi, mon petit Loisy, il faut être bien prudent... Si vous vous exposez au danger, ceux qui pensent comme vous ne viendront pas à votre secours... Soyons les avocats de la tradition ! Il est vrai qu'on ne sait pas trop où nous allons. Voyez ce que sont devenues les Eglises d'Orient. L'Eglise catholique s'est pétrifiée quelques siècles après elles. La même destinée l'attend. Qu'y voulez-vous faire ?... »

Il est possible que M. Loisy ait vraiment compris ainsi les propos consolateurs que lui a fait entendre son ancien évêque. Quand on voit ce que devient la Bible sous sa plume, on n'a pas à s'étonner des déformations qu'il peut faire subir à une parole humaine. Mgr Meignan n'est malheureusement plus de ce monde pour protester contre ce phonogramme posthume.

Hors de l'Institut, M. Loisy dit à un vicaire général de Paris que la fonction qui lui déplairait le moins serait une aumônerie de lycée. Mais le cardinal Richard ne voulut pas, et nomma l'abbé aumônier du couvent et pensionnat des Dominicaines de Neuilly-sur-Seine (septembre 1894). M. Loisy va y passer cinq années « de quasi-solitude et de paix extérieure. »

Mais non de repos intellectuel :

Si le cardinal Richard, en me transportant de l'assyriologie à un catéchisme de petites filles, avait pensé me rendre inoffensif et enterrer la question biblique, il s'était fait une grande illusion.

Le catéchisme est aussi un enseignement ; M. Richard, en m'obligeant à commenter le catéchisme, me forçait à le méditer, à l'étudier. Les enfants étaient partagées en trois cours, selon leur âge. Le cours supérieur se donnait en forme de conférences, et je ne tardai pas à m'apercevoir que mon jeune auditoire m'écoutait volontiers. Tant que j'avais été à l'Institut catholique, j'étais surchargé par les exigences d'enseignements spéciaux, et c'est surtout pendant les vacances que je pouvais me recueillir un peu dans la considération générale du problème religieux. Maintenant, c'était tous les jours, pendant toute l'année, que mon attention était attirée sur les choses de la foi. Je n'abandonnais pas mes travaux d'exégèse ; mais ceux que j'avais entrepris posaient devant moi les mêmes problèmes que le catéchisme. C'est pendant les années 1893-1900 que je rédigeai les premières ébauches de mes travaux sur les Evangiles qui furent publiés en 1903 et en 1908...

Combien les évêques eussent été plus sages de me retenir dans la grammaire hébraïque et sur les textes cunéiformes ! Pendant mes cinq années de Neuilly, mon esprit fut dans un perpétuel travail sur la doctrine catholique, pour l'adapter aux exigences de la mentalité contemporaine.

De bonnes âmes avaient espéré que l'exercice du saint ministère l'orienterait vers l'intelligence des choses de la foi. C'est tout le contraire qui arrive. Il admire le dévouement de ses Dominicaines à l'éducation des enfants ; mais il est « évident » que ce dévouement ne tient point « aux formules abstraites de la théologie : ...des religieuses qui se mêlent de dogmatiser deviennent facilement hérétiques... Mes bonnes Dominicaines n'auraient jamais pu être hérétiques ; elles ne pensaient pas théologiquement ; et elles m'aidaient à comprendre que telle devait être la vraie manière de penser religieusement. » Qui parle de dogmatiser ?... Il dit aussi que, dans ses catéchismes, les éléments proprement théologiques de la doctrine passaient par-dessus la tête des enfants [1] ; que les jeunes intelligences « ne sont pas plus touchées du mystère d'un seul Dieu en trois personnes qu'elles ne le seraient d'apprendre que, dans l'arithmétique céleste, deux et deux font cinq ». Si c'est vrai, cela prouve seulement que le catéchiste s'acquittait mal de son ministère et parlait sans doute de la Sainte Trinité et des mystères comme il eût fait d'un théorème de mathématiques. Tout cela pour arriver à cette conclusion : — « Ce qui compte est le sentiment du bien, le sentiment du devoir, Jésus compris en type de dévouement et de perfection morale. »

Il reste à Neuilly jusqu'aux vacances de 1899. Un accident va le condamner au repos : deux hémorragies successives (20 et 23 septembre) l'ont mis à deux doigts de la mort ; pendant quelques jours on le croit perdu. Il était alors chez sa mère, à Ambrières ; il adresse au cardinal Richard sa démission d'aumônier de Neuilly.

IV. — Dès novembre cependant, il peut s'installer à Bellevue (près Paris). Mgr Mignot, alors évêque de Fréjus, qui suivait ses travaux « avec intérêt depuis plusieurs années, » lui obtient de Rome, pour sept ans, un indult l'autorisant à célébrer la messe dans son appartement. Le voici maintenant dans une situation canonique assez bizarre : en principe il appartient toujours au diocèse de Châlons ; Châlons l'a prêté à l'Institut catholique, mais il n'est plus à l'Institut, plus même dans le diocèse de Paris, puisque Bellevue est déjà au diocèse de Versailles. Il n'a plus d'évêque qui s'occupe de lui ou qui réclame de droit sur lui ; liberté complète : « C'est ce que j'avais voulu, et j'étais bien décidé à en profiter. »

Dès 1896 il avait fondé la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* [1]. Il y écrivait de nombreux articles, ne les signant pas tous de son nom, « pour ne pas trop attirer l'attention » : « Je me fis un choix de pseudonymes variés qui dépistèrent, en effet, pendant quelque temps, les inquisiteurs » (il se faisait, à cette Revue, une consommation extraordinaire de pseudonymes qui jetaient de la poudre aux yeux et laissaient croire à une équipe beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'était réellement). Il écrit aussi à la *Revue anglo-romaine*, qui, fondée à la fin de 1895, n'a pas même vécu une année complète (disparue sur ordre de Rome). Il collabore, en 1898, 1899 et 1900, à la *Revue du Clergé français* (dirigée par son ancien élève, M. Bricout), sous son nom et sous les pseudonymes de Firmin et de Desprès [2].

C'est là, à la *Revue du Clergé français*, qu'il donne, le 15 octobre 1900, un premier article sur la Religion d'Israël : dès le n° suivant (1er nov.),

[1] C'était fort heureux, s'il faut ajouter foi à ce qu'il dit plus loin (p. 181), que tous les chapitres (sauf le dernier) qui ont fourni ensuite la substance de ses trois livres *La Religion d'Israël, L'Evangile et l'Eglise, Autour d'un petit livre* (tous trois condamnés en 1903), « sous une forme plus simple, avaient été enseignés dans mes conférences catéchétiques au couvent des Dominicaines. »

[1] Qui disparaît à la fin de 1907, à la suite d'une mesure épiscopale d'interdiction collective, cf. *Ami* 1908, p. 315, et sera reprise, après un temps d'arrêt, par M. Loisy lui-même, mais avec un accent moderniste désormais exempt de sourdine.

[2] Il donne, dans son livre d'aujourd'hui, des analyses étendues de tous ses travaux de ce temps-là. — Il collaborait aussi, depuis 1889 (et collabore toujours), à la *Revue critique* : mais celle-ci n'a rien de moderniste : elle est franchement rationaliste (directeur, M. Chuquet, prof. au Collège de France). M. Loisy s'y partage l'étude des questions religieuses avec M. Maurice Vernes (protestant rationaliste) et M. Salomon Reinach. M. l'abbé Lejay, son ami, professeur à l'Institut catholique de Paris, a continué d'y collaborer jusqu'à la fin de 1909, date où l'autorité ecclésiastique le lui a inter-

une lettre du cardinal Richard, insérée en tête, réprouve l'article paru et interdit d'en continuer la publication. Le cardinal défendait en outre au directeur de la Revue de recevoir désormais aucun article de M. Loisy, quel qu'en fût le sujet.

L'acte du cardinal constituait la première réprobation solennelle, par l'Eglise, des doctrines de M. Loisy. Loin de se soumettre, M. Loisy ne songe qu'à réserver de toute manière son indépendance et, pour ce, refuse désormais la petite pension que l'archevêché de Paris lui faisait sur la caisse diocésaine des prêtres infirmes : il en informe M. Poudroux (chancelier de l'archevêché) par lettre du 26 octobre, disant qu'il n'a pas « à discuter le jugement de Son Eminence, qui atteint un pseudonyme ; » que les questions traitées dans son article « ne sont pas de celles dont le rapport avec la théologie peut se définir aisément ; » qu'il est d'ailleurs « persuadé que Son Eminence n'a consulté que les intérêts de la vérité selon que ses lumières et sa conscience les lui ont démontrés. »

Il arrive alors ce qui a coutume d'arriver en pareil cas : « la société laïque » est toujours là pour saisir la proie qui lui tombe de l'Eglise. Par l'intermédiaire de M. Paul Desjardins, un des coryphées du mouvement « néo-catholique » qui avait sévi chez nous dix ans plus tôt, un des esprits les plus vagues et les plus perfides de ce temps, gendre de Gaston Paris (alors administrateur du Collège de France), et avec l'appui du ministre de l'Instruction publique (G. Leygues), M. Loisy est admis à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, section des sciences religieuses, comme conférencier libre et subventionné. Le 12 décembre, il ouvre un cours sur « les mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse ; » l'année suivante (1901) il aborde la critique des Evangiles, qu'il poursuit en 1902, 1903, 1904.

En 1902 cependant, voici un nouvel horizon qui lui est offert : le prince de Monaco le propose pour l'évêché de Monaco ; et Dumay, notre misérable Dumay, avec qui il s'abouche, l'exhorte à se laisser nommer à Monaco, siège pour lequel Rome l'agréera plus facilement ; de Monaco on le transfèrera ensuite en France. Rome refuse pour Monaco tous les candidats du prince. M. Loisy, sur le conseil de Dumay, écrit (27 oct. 1902) au cardinal Mathieu une lettre d'une inconscience énorme, parle de la crise intellectuelle du jeune clergé, de son influence à lui sur le clergé parisien, se demande si, au point de vue de l'intérêt catholique, il ne serait pas plus avantageux qu'il fût éloigné de Paris, donc agréé pour l'épiscopat :

> En écartant persévéramment ma candidature, ce n'est pas à moi qu'on a chance de faire tort, mais peut-être bien à la paix commune... Mais je suis décidé à ne pas aller maintenant plaider ma cause à Rome, Je ne veux pas paraître tenir à l'épiscopat plus que je n'y tiens réellement. Je n'entends pas non plus faire un marché ni avoir l'air d'en faire un. Je serai, autant qu'il est en mon pouvoir, prudent et docile, mais je ne voudrais pas prendre des engagements qui aboutiraient à compromettre la réputation que ces dix dernières années m'ont acquise dans le monde savant, en France et à l'étranger, et qui, après tout, honore l'Eglise. Je confie toutes ces choses à la discrétion de Votre Eminence, qui en fera tel usage qui lui semblera bon. Je ne lui demande pas de parler pour moi en haut lieu. Votre Eminence peut avoir des raisons pour ne pas intervenir. Si vous parlez, Monseigneur, je vous en serai très reconnaissant. Si vous ne parlez pas, je ne vous en garderai pas rancune.

Il dit qu'il a reçu en réponse (20 novembre) « un mot aimable du cardinal Mathieu » (mais ce mot, il ne nous le donne pas, après cependant qu'il vient de publier, dans ce livre, tant de petits papiers, tant d'échos de conversations qui n'étaient pas destinés à la publicité). Le cardinal Mathieu, dit-il, aurait « essayé de soutenir » sa candidature : — « Le cardinal Rampolla lui avait simplement répondu que personne ne m'empêchait de me montrer *rassurant* dans la position que j'occupais maintenant. » C'est sur ce mot que M. Loisy prend feu ; il écrit au cardinal Mathieu une longue et violente lettre qui coupe court à toute nouvelle négociation : — « Le type de l'homme *rassurant* est pour eux (pour « les hauts personnages à qui Dieu a confié le soin de son Eglise ») M. Vigouroux. Or, tout le monde sait que l'apologétique de M. Vigouroux est scientifiquement nulle... Elle ne *rassure* plus que les gens qui ignorent l'état réel des questions... »

Aussi bien, à cette date, il venait de publier (commencement de novembre 1902) deux nouveaux volumes : *Etudes évangéliques*, et surtout le fameux « petit livre rouge, » *L'Evangile et l'Eglise*. Les événements vont se précipiter [1].

V. — Le 17 janvier 1903, une Ordonnance du cardinal Richard porte condamnation de *L'Evangile et l'Eglise*. Même condamnation est portée

dit. Aujourd'hui cette Revue compte encore parmi ses collaborateurs un prêtre (mais qui n'a de poste ni dans le ministère paroissial ni dans l'enseignement libre) et un professeur d'Université catholique, M. Pierre de Labriolle (de Fribourg de Suisse).

Quand on parle de la « *Revue critique*, » c'est toujours celle-là, celle de M. Chuquet, que l'on veut désigner. En fait, il y a trois Revues qui portent ce nom ; mais c'est celle de M. Chuquet qui est de beaucoup la plus ancienne (XLVII[e] année), la plus docte aussi, et la plus influente surtout. Le titre complet en est : *Revue critique d'histoire et de littérature* (hebdomadaire, Paris, Leroux). Les deux autres sont : la *Revue critique des idées et des livres*, organe très littéraire du groupe de l'Action Française ; — et la *Revue critique des Livres nouveaux*, fondée il y a cinq ans, la moins connue des trois, organe d'un groupe d'universitaires avancés, MM. Rudler, Babut, Lanson, Brunot, Seignobos, etc.

Le nouveau livre de M. Loisy, ce *Choses passées* dont nous parlons en ce moment, vient d'être présenté à la *Revue critique* (24 mai) par M. Prosper Alfaric, qui, lui aussi, porta la soutane, qui fut professeur de Grand Séminaire, et qui a mis moins de temps que M. Loisy à se détacher de l'Eglise.

[1] Nous ne revenons pas aujourd'hui sur le contenu de *L'Evangile et l'Eglise*, qui a été dûment étudié ici en ce temps-là (*Ami* du 26 nov. 1903).

par le cardinal Perraud, par l'archevêque de Cambrai et par les évêques d'Angers, de Bayeux, de Belley, de Nancy et de Perpignan.

M. Loisy avait d'abord l'intention de garder le silence devant cette nouvelle censure, de même qu'il avait fait devant la censure d'octobre 1900. Mais une lettre de Mgr Mignot lui ayant appris (2 février) que Léon XIII souhaitait une adhésion formelle, il écrit au cardinal Richard ceci :

Monseigneur, on a dû dire à Votre Eminence que, par égard pour la décision qu'Elle a prise au sujet de mon livre *L'Evangile et l'Eglise*, j'ai retenu la seconde édition de cet ouvrage, qui était sur le point de paraître.

Je m'incline devant le jugement que Votre Eminence a rendu selon son droit épiscopal.

Il va de soi que je condamne et réprouve toutes les erreurs que l'on a pu déduire de mon livre, en se plaçant, pour l'interpréter, à un point de vue tout différent de celui où j'avais dû me mettre et m'étais mis pour le composer.

Le cardinal Richard comprit cette lettre « avec plus de simplicité qu'elle n'avait été écrite : ...ma façon d'imputer aux censeurs de mon livre les erreurs que le cardinal avait voulu proscrire était d'une rare impertinence. » Le cardinal invite donc l'abbé « fort aimablement » à venir le voir : — « L'onction presque doucereuse du bon cardinal en pareilles circonstances ne manquait jamais de m'exaspérer. » L'abbé, en conséquence, refuse l'audience offerte, et écrit au cardinal (5 février) :

Monseigneur, En retirant mon livre du commerce et en prévenant Votre Eminence que je le retirais, j'ai pensé agir comme il convenait à la discipline ecclésiastique ; et je crois savoir que je suis entré ainsi dans les intentions du Souverain Pontife. Mais je réserve, certes, mon opinion personnelle sur tout ce qui s'est passé *à propos de ce livre d'histoire* où l'on veut chercher des erreurs de théologie. Votre Eminence me permettra de ne pas répondre maintenant à l'invitation qu'Elle a bien voulu m'adresser. Dans les circonstances présentes, l'entretien qu'Elle me propose serait trop pénible pour moi et, je le crains, aussi pour Votre Eminence elle-même.

Et pour que nous n'en ignorions, il nous fait l'exégèse authentique de ces lignes : — « Cette lettre, dit-il, ramenait à sa juste valeur, c'est-à-dire à rien, la *soumission* précédente. » Elle arriva trop tard à l'archevêché pour qu'on modifiât la note officielle de la *Semaine religieuse* qui, dans son nº du 7 février, reproduisait la lettre de « soumission » du 2, non sans en supprimer « assez habilement » la finale, c'est-à-dire ce qui suit ces mots : « les erreurs que l'on a pu déduire de mon livre » : de sorte que les fidèles purent croire en effet à une soumission. Et ce sera une mode, alors et durant plusieurs années, en bien des milieux pacifistes, ce sera une mode pieuse, non seulement de croire à la soumission de M. Loisy, mais de s'en édifier, de le proposer presque en exemple d'humilité, mode pieuse et charitable soi-disant, mais inspirée par une fausse charité : car M. Loisy non seulement ne se soumit jamais, mais il ne consentait pas même à garder le « silence respectueux » d'autres hérétiques ; il continuait à parler et à écrire : dès lors c'était manquer à la charité envers les fidèles que de leur laisser croire que cet homme était en règle avec l'Eglise. Cette fausse rumeur de soumission fut, dans les années qui ont précédé l'excommunication de 1908, un scandale pour beaucoup [1].

Loin de se soumettre, M. Loisy ne songeait qu'à aggraver son cas. Dès ces premiers mois de 1903, il mettait sous presse son gros volume sur le *Quatrième Evangile*, en même temps que l'idée de défendre son *L'Evangile et l'Eglise* en forme de dialogues ou de lettres prenait consistance dans son esprit : c'est de ces lettres, au nombre de sept, que sera fait son nouveau volume *Autour d'un petit livre*, qui ne paraîtra qu'en octobre de cette année 1903, mais dont le canevas, nous dit-il, était tracé dès le mois de mars (au lendemain donc de ses lettres au cardinal) et qui était bien ce qu'il eût jamais écrit de plus insolent. Il nous dit plus loin (p. 280) que dès lors, dès le jour où il lança *Autour d'un petit livre*, il avait prévu l'excommunication.

Le 16 décembre 1903, un Décret du Saint-Office condamne cinq ouvrages de M. Loisy : *Etudes Evangéliques ; — L'Evangile et l'Eglise ; — Le Quatrième Evangile ; — Autour d'un petit livre ; — La Religion d'Israël*.

Le 30 décembre, le cardinal Richard donne à M. Loisy communication de la condamnation et ajoute : — « J'espère que vous nous donnerez bientôt la consolation de pouvoir dire : *auctor laudabiliter se subjecit*. Si vous désirez me voir, je suis entièrement à votre disposition. »

« Voir le cardinal, je n'y pensais pas. » Il lui répond (5 janvier 1904), le remerciant de sa bienveillance et l'avertissant qu'il se propose « d'envoyer prochainement à S. E. le cardinal secrétaire d'Etat l'acte de mon adhésion au jugement des SS. Congrégations. »

VI. — Le 11 janvier, il adresse au cardinal Merry del Val la lettre suivante :

Monseigneur, Par une lettre de S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, j'ai eu connaissance des décrets de la S. Congrégation du Saint-Office et de la S. Congrégation de l'Index, concernant cinq de mes ouvrages, ainsi que de la lettre de Votre Eminence qui accompagne et explique ces décrets.

Je reçois avec respect le jugement des SS. Congrégations et je condamne moi-même dans mes écrits ce qui peut s'y trouver de répréhensible.

Je dois néanmoins ajouter que mon adhésion à la sentence des SS. Congrégations est *d'ordre purement disciplinaire*. Je réserve le droit de ma conscience et je n'entends pas, en m'inclinant devant le jugement rendu par la S. Congrégation du Saint-Office, abandonner ni rétracter les opinions que j'ai émises en qualité d'historien et d'exégète critique. Ce n'est pas que j'attache à ces opinions une certitude que ne comporte pas leur caractère ; comme je n'ai pas cessé de les compléter et de les corriger selon mon pouvoir, pendant de lon-

[1] Nos lecteurs se souviennent que, au cours de ces années, nous avons pris à tâche de les tenir au courant et de leur mettre sous les yeux, de temps en temps, des extraits significatifs des articles que publiait alors M. Loisy.

gues années de travail, je suis assuré qu'elles seront complétées ou corrigées, par moi-même ou par d'autres, dans l'avenir.

Mais, en l'état présent de *mes* connaissances, et jusqu'à information plus ample et plus solide, elles sont la seule forme sous laquelle je puisse me représenter l'histoire des Livres saints et celle de la religion.

Et cette fois encore, M. Loisy nous fait lui-même l'exégèse de son texte :

Il est sûr que cette « soumission » ne m'engageait à rien qu'au silence respectueux devant la condamnation. Peu d'auteurs auraient la fatuité de ne vouloir point condamner dans leurs écrits « *ce qui peut s'y trouver de répréhensible*. » La formule : « Je réserve le droit de ma conscience, » devait sonner très mal aux oreilles romaines. Y a-t-il un droit de la conscience contre le devoir de l'obéissance ? Celui qui écrivait : « Je n'entends pas abandonner ni rétracter mes opinions d'historien, » n'était pas à genoux devant le Saint-Office. M. Merry del Val devait bientôt dire de cette lettre qu'elle n'avait « pas même le ton d'une humble et sincère soumission. » Je ne crois pas cependant que le ton fût inconvenant; je l'avais voulu digne, et j'avais très délibérément évité la terminologie obséquieuse, onctueuse et ampoulée, qui est d'usage en pareil cas.

Le 22 janvier, invitation à se rendre le lendemain à l'archevêché pour y recevoir « une communication importante de la part du Saint-Office. »

Le 23, à dix heures du matin, il est à l'archevêché. Le cardinal lui donne lecture d'une lettre écrite par le cardinal Merry del Val et qui exige « rétractation immédiate, sans aucune réserve, des cinq volumes condamnés et de leur contenu ; faute de quoi le Saint-Office procèderait contre moi *ad ulteriora* » (ceci n'est pas le texte même de la lettre romaine, mais le sommaire qu'en donne M. Loisy). — M. Loisy répond qu'une telle rétractation lui est impossible et qu'il s'en tient à sa lettre du 11 janvier. — Le cardinal lui avoue qu'il n'a pas espéré sa rétractation, et se met à lui expliquer à quelles conditions il pourra demeurer dans l'Eglise : outre la rétractation demandée, renoncer à son cours des Hautes-Etudes et se retirer dans une maison religieuse où il pourra se refaire une mentalité catholique :

Je dis au cardinal qu'il touchait enfin au but poursuivi par lui depuis dix ans : me réduire au néant ou me pousser hors de l'Eglise; il pouvait jouir de son succès. On lui avait fait des commérages au sujet de ma conduite privée; il m'insinua que les hardiesses de ma pensée pourraient être en rapport avec certaines libertés d'un autre ordre. Deux mots suffirent à l'immobiliser dans son fauteuil et à lui ôter l'envie de revenir sur un pareil sujet, où lui-même comprit qu'on l'avait trompé.

Et il rappelle certaines réflexions exégétiques que le cardinal lui aurait faites et dont il aime à s'égayer aujourd'hui.

Le 26, pour préciser ses sentiments, il écrit une nouvelle lettre au cardinal Merry del Val :

Monseigneur, S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, m'a communiqué, le samedi 23 janvier, la lettre que Votre Eminence lui a écrite à mon sujet.

Je regrette vivement que le Saint-Père n'ait point jugé suffisante l'adhésion que j'ai donnée aux décrets des SS. Congrégations du Saint-Office et de l'Index. J'aurais manqué au devoir de la sincérité si je n'avais expressément réservé mes opinions d'historien et d'exégète critique. Il ne m'était pas venu en pensée que l'on pourrait me demander la rétractation pure et simple de tout un ensemble d'idées qui, formant la substance de mes ouvrages, touchent à plusieurs ordres de connaissances sur lesquels le magistère ecclésiastique ne s'exerce pas directement.

J'accepte, Monseigneur, tous les dogmes de l'Eglise, et si, en exposant leur histoire dans les livres qui viennent d'être condamnés, j'ai, sans le vouloir, émis des opinions contraires à la foi, j'ai dit et je répète que je condamne moi-même, dans ces livres, ce qui, au point de vue de la foi, peut s'y trouver de répréhensible.

Et, de cettre lettre comme des précédentes, il nous fait aujourd'hui l'exégèse :

Cette lettre n'était pas que superflue ; elle accentuait l'équivoque où je me trouvais à l'égard de l'Eglise ; elle maintenait mes réserves en termes respectueux et mesurés ; mais le mot « j'accepte » était choisi tout exprès pour ne pas dire « je crois » ; et la foi que j'aurais contredite sans le vouloir n'était pas la foi de l'Eglise en tant qu'exprimée dans ses symboles officiels. A la vérité, je pouvais me dire que ceux qui me demandaient la rétractation de mes cinq livres ne savaient pas eux-mêmes ce qu'ils me demandaient, ou qu'ils ne le demandaient pas sérieusement ; et aucune de ces deux hypothèses n'était tout à fait fausse. Mais ce qui m'induisait à ces démarches, c'est que, si résigné que je fusse à quitter l'Eglise, je ne souhaitais pas encore en sortir, et que mon devoir me semblait être de n'accomplir ni de provoquer moi-même la rupture.

A une offre d'audience du cardinal Richard pour le 30 janvier, il ne répond pas. Nouvelle offre du cardinal pour le 4 ou le 6 février : il répond au secrétaire de l'archevêché qu'il ne voit pas de raison à cet entretien, et que, si le cardinal a des communications à lui faire, il peut les lui adresser par écrit. — « Il me répugnait de multiplier ces séances énervantes, qui me montraient l'Eglise au naturel et combien était vaine mon intention d'y rester. »

Nouvelle offre d'audience du cardinal pour le 11 février, Rome n'ayant pas agréé la seconde lettre et demandant toujours la rétractation pure et simple sous peine d'excommunication. M. Loisy refuse l'audience, et répond (10 février) qu'il s'en tient à ses deux lettres au Cardinal Secrétaire d'Etat.

Nouvelle lettre, 21 février, du cardinal Richard, longue et paternelle, mais laissant voir « combien peu son auteur comprenait mon état d'esprit. » M. Loisy (lettre du 23 février) répète ce qu'il a écrit le 10.

L'excommunication semblait donc inévitable ; et il croit que la sentence a été en effet portée par le Saint-Office le 2 mars. En tous cas, en ces derniers jours de février, il l'attendait paisiblement, il était résolu à la laisser venir, quand sous l'influence, dit-il, d'une dépression de ses forces physiques, et sur le conseil de deux amis (un religieux qui depuis a quitté l'Eglise, et un laïc, M. François Thureau-Dangin), il fait une nouvelle démarche qu'il regrette aujourd'hui, parce que, en retardant la sentence finale, elle n'a abouti qu'à lui procurer quatre années d'anxiété, d'incertitude, d'ennuis, jusqu'au dénouement de mars 1908.

Il écrit donc directement à Pie X (28 février 1904) :

Très Saint Père, je connais toute la bienveillance de Votre Sainteté et c'est à son cœur que je m'adresse aujourd'hui.

Je veux vivre et mourir dans la communion de l'Eglise catholique. Je ne veux pas contribuer à la ruine de la foi dans mon pays.

Il n'est pas en mon pouvoir de détruire en moi-même le résultat de mes travaux.

Autant qu'il est en moi, je me soumets au jugement porté contre mes écrits par la Congrégation du Saint-Office.

En témoignage de ma bonne volonté et pour la pacification des esprits, je suis prêt à abandonner l'enseignement que je professe à Paris, et je suspendrai de même les publications scientifiques que j'ai en préparation.

Le 12 mars, le cardinal Richard le mande pour lui donner communication de la réponse de Pie X. Evidemment Pie X ne pouvait pas être satisfait : cette phrase surtout : « Il n'est pas en mon pouvoir de détruire *en moi-même* le résultat de mes travaux » ! [1] Pie X déclarait que cette lettre de M. Loisy, adressée à son cœur, ne partait pas du cœur [2], puisqu'elle ne renfermait pas l'acte d'obéissance demandé ; il insistait pour la rétractation absolue et concluait : « Certes, on ne lui demande pas de ne plus écrire, mais d'écrire pour défendre la tradition, conformément à la parole de saint Remi à Clovis : Adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré » [3]. M. Loisy nous dit que « les sentiments les plus divers » l'agitaient « pendant cette stupéfiante lecture ». Son entretien de ce jour-là devait être le dernier qu'il eut avec le cardinal, le plus long probablement, et aussi le plus mouvementé : — « Mon indignation ne pouvait se contenir, et le cardinal, n'y comprenant rien, s'irritait. Il me reprochait *l'orgueil de la science*. — *Il y a aussi*, lui répliquais-je, *l'orgueil de l'ignorance*. » Et comme, en le reconduisant, le cardinal lui objectait encore le grand nombre et l'autorité des personnes qui l'avaient combattu : — « *Eminence*, lui dis-je en posant familièrement ma main sur son bras, *ceux qui me réfutent avec le plus d'ardeur sont des gens qui, en eux-mêmes, savent que j'ai raison*. »

Rentré chez lui cependant, M. Loisy adresse, ce jour là même, au cardinal les lignes suivantes :

Monseigneur, Je déclare à Votre Eminence que, par esprit d'obéissance envers le Saint-Siège, je condamne les erreurs que le Saint-Office a condamnées dans mes écrits.

Il écrit aujourd'hui : — « Je voudrais pouvoir faire que ce billet n'eût jamais existé. [1] » C'est que ce billet était, dans sa pensée, — et devait l'être aussi dans la pensée du cardinal, — coordonné à la longue discussion du matin, qui ainsi devait lui servir de commentaire. Mais cette discussion n'avait pas été sans quelque équivoque ; et, de plus, cette déclaration serait envoyée à Rome sans ce commentaire oral. Et, à Rome, que n'allait-on pas entendre là-dessous, pour l'accuser ensuite de fausseté à la première occasion !... Il est vrai qu' « on pouvait tout aussi bien la regarder (cette déclaration) comme insignifiante, puisque le Saint-Office, en réalité, n'avait condamné aucune erreur, mais des livres qu'on voulait me faire désavouer en bloc et que je ne réprouvais point. »

« Heureusement pour moi, ajoute-t-il, Rome comprit que ma nouvelle formule restait dans la même ligne que les précédentes... Le Saint-Office me fit la grande faveur de n'enregistrer pas ma soumission, parce que sans doute il n'y avait jamais cru. » — Et le cardinal Richard n'y attacha pas non plus une importance extrême. Car, cette déclaration du 12 mars, il l'avait encore le 17 dans ses cartons, puisque c'est à cette date du 17 mars qu'il écrit à M. Loisy qu'il va l'expédier à Rome, et que d'ailleurs il lui écrit uniquement pour l'engager à envoyer au Pape la lettre de « soumission pleine et filiale » que Pie X attend... — « Je n'écrivis point au pape, je n'écrivis point au cardinal Richard. Je n'eus plus nouvelles ni de l'un ni de l'autre. » Et les poursuites du Saint-Office furent un temps suspendues : — « On n'osa pas m'excommunier ; peut-être le cardinal Richard demanda-t-il qu'on ne m'excommuniât point ; et la menace d'excommunication resta suspendue sur ma tête comme une épée de Damoclès. Rien n'était plus propre à me familiariser avec l'idée de la voir tomber. »

VII. — En attendant, il donne suite à ses projets de retraite, abandonne sa chaire des Hautes-Etudes, et s'installe dans une petite maison que son ami et élève M. François Thureau-Dangin [2] a

[1] M. Loisy dit que Mgr Mignot (alors à Paris chez son ami M. Sicard) ne doutait pas que sa lettre ne fût agréée du Pape ; que M. Monier, son directeur de Saint-Sulpice, le croyait aussi ; que M. Monier sollicita même alors le cardinal Richard d'intervenir auprès de Pie X pour qu'on laissât M. Loisy en paix... M. Monier est mort l'an dernier ; et l'on regrette qu'il ne soit plus là pour mettre au point ces allégations de son ancien pénitent et un certain nombre d'autres propos qui lui sont prêtés dans ce livre.

[2] M. Loisy trouve cette parole dure, et s'écrie aujourd'hui :

« Eh bien ! si, elle en venait. C'était la dernière émotion de mon âme catholique devant le trouble dont souffrait l'Eglise, un peu par mon fait, non par ma faute. »

Et il nous raconte que, lorsque le Pape en août 1910 a condamné *le Sillon*, il a dit à ses amis : — « L'Église romaine n'a pas de cœur. »

[3] Ceci encore n'est que la traduction que nous donne M. Loisy du texte pontifical (que nous n'avons pas sous les yeux). — Dix ans plus tôt (janvier 1894), le cardinal Rampolla, au contraire, avait donné, de la part de Léon XIII, à M. Loisy le conseil d'appliquer son talent à un autre genre d'études, « à raison des circonstances et dans mon intérêt » (Loisy, p. 155).

[1] « J'ai toujours regretté d'avoir ajouté ces quatre misérables lignes à ma lettre du 28 février, la réponse que Pie X faisait à cette lettre ne méritant que mon silence. »

[2] Fils de l'académicien récemment décédé. C'est ce M. Fr. Thureau-D. qui était destinataire de la sixième des lettres de *Autour d'un petit livre*, sur l'origine et l'autorité des dogmes. M. Loisy y disait :

« Ce qu'on appelle révélation ne peut être que la conscience, acquise par l'homme, de son rapport avec Dieu. La conception théorique du dogme immuable ne peut effacer l'histoire des dogmes. Il serait facile de

mise à sa disposition au village de Garnay (près Dreux), se proposant d'y passer le reste de ses jours.

Voici quelques fragments de son journal intime de ce printemps de 1904 :

9 avril. — Je me suis donné en ce monde bien de la peine pour rien. J'ai pris ma vie et l'Eglise au sérieux : cela fait que j'ai perdu l'une et troublé l'autre. Chercher la vérité n'est pas un métier pour un homme ; pour un prêtre c'est le grand danger. Il y a longtemps que je ne suis plus catholique au sens officiel du mot. J'ai jeté mon intelligence et mon activité aux quatre vents de l'idéal... Quel que doive être le sort futur du catholicisme, je n'y puis rien. Ce que sera la religion de l'avenir, je l'ignore. Le catholicisme romain, comme tel, est destiné à périr, et il ne méritera pas de regrets. Il pourrait durer en se transformant, mais il ne veut pas. Il ne m'appartient pas de le vouloir à sa place. Cherchons la paix...

10 mai. — Ce matin, en récitant les prières du missel, j'avais presque le désir que ce fût pour la dernière fois. Crois-je encore assez pour me dire catholique, et ce que je crois est-il catholique ? Je reste dans l'Eglise pour des motifs qui ne sont pas selon la foi catholique, mais d'opportunité morale...

12 mai. — Je souffre beaucoup. Il y a des moments où je me prends à souhaiter un incident qui me fasse sortir de l'Eglise. Mais je ne dois pas compter sur les événements pour me libérer. Les événements ne libèrent pas ceux qui les subissent, mais ceux qui les dominent. J'aurais dû laisser venir l'excommunication, et faire ensuite ce que j'ai fait... Si je crois à quelque chose, je ne crois pas à ce que l'Eglise enseigne, et l'Eglise n'est pas disposée à enseigner ce que je crois. Puis-je y rester honnêtement ?

31 mai. — Nouveau livre du P. Laberthonnière sur *le Réalisme chrétien et l'Idéalisme grec* [1]. Ce que j'en ai lu est bien... Le système de Laberthonnière, qui est Maurice Blondel traduit en français et sans prétention doctrinale, est renouvelé de l'illuminisme protestant ; c'est la négation essentielle du dogme théologique, transmis par la tradition, et de l'autorité de l'Eglise qui en est la souveraine garantie. Ces gens-là croient à tous les dogmes de l'Eglise, mais ils n'y croient pas comme il faut, d'après une révélation objective et sur le témoignage de l'Eglise ; ils s'autorisent de leur expérience intérieure, tout comme les protestants ; ils sont *subjectivistes* (souligné par M. Loisy), ils ne sont pas orthodoxes. Personne n'est orthodoxe. L'orthodoxie est la chimère de gens qui n'ont jamais pensé. *Psittacorum genus*...

7 juin. — ...J'ai conscience de ce que ma chétive pensée a d'inconsistant. Mais je n'éprouve pas pour cela le besoin de m'en remettre aveuglément à ces organes du Saint-Esprit qui ont nom Pie X et François Richard. Je me sens en communion suffisante avec l'humanité intelligente et morale de notre temps pour ne pas chercher d'autre appui... Je ne trouverais aucun avantage spirituel à penser qu'il y a réellement trois personnes en Dieu, ou à le traiter comme une personne. Depuis longtemps je ne puis plus prier Dieu comme on prierait un personnage dont on attendrait une faveur [2]. Ma prière consiste à me recueillir dans ma conscience pour y décider ce que je crois bon et licite.

25 juin. — ... A prendre les choses au point de vue de l'expérience, il n'y a pas plus de raison d'admettre l'immortalité des hommes que celle des puces, des fourmis, des serpents et des ânes. Tout cela est la vermine de la terre, sort d'elle, y retourne, fait corps avec elle, suit l'évolution de son existence, comme la terre sans doute suit l'évolution du soleil et le soleil celle du système astral dont il fait partie. Il faut à l'homme une étrange naïveté ou un orgueil insensé pour s'imaginer qu'il a droit à des attentions particulières de l'Eternel, et que Dieu compte sur lui pour orner son ciel. C'est même exagérer beaucoup, à ce qu'il semble, la valeur de l'homme comme être moral, que de le vouloir immortel en cette qualité. Quoi qu'il fasse en ce monde, il est déjà payé quand il en sort. La vie d'un homme est un phénomène comme la vie d'une plante. Dire qu'un homme est immortel revient à dire que ce phénomène dure encore après qu'il a cessé d'être...

Les années s'écoulent. De plus en plus il appelle de ses vœux le jour où l'Eglise rompra le lien extérieur qui le maintient encore dans son sein. Mais de cette rupture il ne veut pas prendre l'initiative lui-même. En octobre 1906 expire l'indult septennal que Mgr Mignot lui a obtenu de Rome pour la célébration de la messe dans son appartement : il en demande le renouvellement par l'intermédiaire de l'évêché de Chartres (Garnay étant du diocèse de Chartres). De Chartres on lui demande l'ancien indult avec son dernier *celebret*. Il expédie les deux pièces ; mais le 10 octobre, le secrétaire de l'évêché l'avise que le *celebret* est insuffisant. C'était en effet le *celebret* que M. Loisy avait reçu de M. Odelin, vicaire général de Paris, en octobre 1899, au moment où il se préparait à quitter Neuilly (dioc. de Paris) pour s'installer à Bellevue (dioc. de Versailles). Il lui fallait un *celebret* de son Ordinaire, qui était l'évêque de Châlons-sur-Marne, alors Mgr Latty. Mgr Latty lui fit envoyer le certificat suivant :

Je soussigné, vicaire général de Mgr l'Evêque de Châlons, certifie que M. l'abbé Loisy a quitté le

prouver que la vérité fondamentale de la religion, la foi en Dieu, a une histoire infiniment complexe, et que l'idée de la divinité n'a pas cessé de se modifier, même dans le christianisme... »

[1] Mis à l'Index par décret du 5 avril 1906, en même temps que *Essais de philosophie religieuse* du même auteur.

[2] Sur cette négation de la personnalité divine, cf. sa lettre du 22 avril 1906 à un ami qui l'avait interrogé « sur les problèmes fondamentaux de la religion » :
« Les preuves de l'existence de Dieu ne me semblent pas concluantes, au moins quant à l'existence d'un Dieu éternel, immuable, omniscient, omnipotent, etc. Quelque chose est, donc toujours quelque chose a été. Mais que le principe de l'évolution mondiale ne soit pas immanent au monde, qu'il soit transcendant au point de posséder la totalité infinie de son être indépendamment de l'univers qu'il aurait créé par un caprice très relativement bienveillant, c'est ce que la raison ne démontre pas, c'est même ce qu'elle commence à concevoir très difficilement... Il me paraît évident que la notion de Dieu n'a jamais été qu'une sorte de projection idéale, un dédoublement de la personnalité humaine, et que la théologie n'a jamais été, ne pouvait être qu'une mythologie de plus en plus épurée... Le bien est aussi réel que le vrai et que la vie. Tout cela n'est pas existant métaphysiquement au-dessus de nous, mais très réellement existant en nous et se faisant par nous. Et la grande puissance d'où tout procède, par laquelle tout subsiste, bien qu'elle ne soit pas *un grand esprit en trois personnes, — assis au plus haut des cieux*, — doit être quelque chose de plus merveilleux, de plus auguste, de plus bienfaisant que tout ce que nous pouvons concevoir... »

Il a prétendu n'avoir pas subi l'influence de doctrines étrangères ; il s'est égayé souvent de l'insistance du cardinal Richard à voir en lui une victime des « Allemands ». Cependant, les blasphèmes qu'on vient de lire, ce n'est pas lui qui les a inventés ; et l'on a pu saluer au passage, en les lisant, de vieilles connaissances. Les tenants de la philosophie de l'immanence ne sont pas allés tous aussi loin que lui ; ils se sont souvent arrêtés en chemin : lui du moins a été logique jusqu'au bout.

diocèse de Châlons en 1881, avec l'agrément de Mgr Meignan, évêque du diocèse, et conséquemment qu'à cette date l'autorité diocésaine le jugeait digne de célébrer la sainte messe.

Châlons-sur-Marne, le 12 octobre 1906.

A. Jacquet, v. g.

Cette pièce évidemment ne pouvait tenir lieu du *celebret* voulu. Nouvelle demande de M. Loisy à Mgr Latty, qui lui fait répondre qu'il ne le connaît pas, parce qu'il a quitté le diocèse depuis vingt-cinq ans et qu'il a négligé d'adhérer à l'Instruction pastorale publiée par Mgr Latty lui-même contre ses doctrines en 1904 ; que toutefois le *celebret* demandé sera accordé, si l'archevêque de Paris veut bien en donner un d'abord. — « M. Latty, note M. Loisy, ne devait pas ignorer que le cardinal Richard était le grand dépositaire des intentions de Rome à mon sujet. » — M. Loisy demande donc un *celebret* à Paris (31 octobre) : après réflexion (11 novembre), le secrétaire de l'archevêché lui écrit que le cardinal ne peut pas encore donner sa réponse, mais qu'il la fera parvenir « prochainement. » La réponse ne vint jamais ; M. Loisy dit tenir de M. Monier que le cardinal eût accordé le *celebret* si Rome ne l'en eût empêché. Il n'insista plus : — « Mon désir, dit-il, était que l'indult fût refusé, et je prévoyais qu'il le serait. » En fait, il célébra sa dernière messe le 1er novembre 1906; une indisposition l'avait empêché de célébrer les jours suivants, alors que les négociations étaient pendantes encore. — « Cet acte, dit-il, n'avait pas perdu pour moi toute signification religieuse; mais dans les derniers temps, il m'était devenu à charge parce qu'il semblait impliquer la profession du catholicisme officiel. »

C'est cette année 1906 qui vit l'établissement, en France, du régime de la Séparation (loi du 9 décembre 1905). M. Loisy, à l'instigation de M. Paul Desjardins, entre en lice et écrit, dans les fascicules de l'*Union pour la vérité*, des articles très violents contre la politique ecclésiastique, l'absolutisme romain...

Au début de 1907, des accidents hémorragiques sérieux inquiètent son entourage. M. Monier accourt de Paris, essaie de lui parler encore soumission ; mais M. Loisy ne lui cache pas qu'il a pris des résolutions toutes contraires, et qu'il ne songe qu'à assurer, « vivant ou mort, » la publication de ses *Evangiles synoptiques*, « et que cet ouvrage purement scientifique se trouvait en contradiction plus flagrante avec la théologie traditionnelle que tout ce que j'avais écrit auparavant [1]. »

C'est alors (avril 1907) qu'il quitte Garnay, le médecin lui ayant conseillé de ne point rester en un lieu où il était complètement seul pendant la moitié de l'année, et de se rapprocher de sa famille. Sa mère était morte en 1901 ; il se retire auprès de sa sœur, à Ceffonds (Hte-Marne) (village natal du père de Jeanne d'Arc).

En 1906, la politique de Pie X dans l'affaire de la Séparation l'avait exaspéré. En 1907 ce va être bien autre chose. C'est l'année des grandes manifestations du magistère de l'Eglise contre le modernisme : Allocution consistoriale du 18 avril (*Ami* 1907, p. 844), Décret *Lamentabili* du 3 juillet, Encyclique *Pascendi* du 8 septembre, *Motu proprio* du 18 novembre, mesure collective de l'épiscopat français contre la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses* (« la Revue Loisy, » comme on l'appelait couramment). M. Loisy n'y tient plus. Il se lance à corps perdu dans la polémique violente. Lui qui n'a jamais envoyé de lettre rectificative à un journal, il polémique contre l'*Univers*. Il écrase de sa prose quantité de gens qui n'en ont que faire ; il écrit à Mgr Baudrillart, à Mgr Bougouin (Périgueux), à Mgr Dadolle (Dijon), au cardinal Richard, au cardinal Steinhuber (Préfet de l'Index), surtout au cardinal Merry del Val, sur qui s'abat toute une avalanche de lettres Loisy (12 mai, à propos de l'Allocution consistoriale du 18 avril ; nouvelle lettre à propos de la décision de la Commission Biblique, 29 mai, sur l'authenticité et l'historicité du quatrième Evangile ; troisième philippique, 29 septembre, après l'Encyclique *Pascendi)*. Nous sommes loin du « silence respectueux ! » En même temps il termine l'impression de ses fameux *Evangiles synoptiques* et de ses Réflexions critiques sur le Décret *Lamentabili* et sur l'Encyclique *Pascendi*, le tout devant paraître simultanément à la fin de janvier 1908.

Mais à cette date la procédure du Saint-Office sera déjà commencée.

VIII. — Ceffonds, où il réside maintenant, étant du diocèse de Langres, c'est par l'évêque de Langres (alors Mgr Herscher) que lui sont transmises les instructions de Rome.

Première monition, 12 janvier : l'évêque mande l'abbé, ayant besoin de l'entretenir, « pendant quelques instants, d'une très grave affaire » le concernant : — « L'affaire était maintenant pour moi sans aucune gravité, » note M. Loisy. De Ceffonds à Langres il y a, dit-il, presque toute la longueur du département de la Haute-Marne ; il s'excuse sur sa santé, prie l'évêque de vouloir bien lui faire sa communication par écrit.

Nouvelle lettre de l'évêque, 18 janvier, lui exposant qu'il a eu une grande part au mouvement d'idées que réprouvent les actes pontificaux de 1907 ; que devant ces actes il s'est tu ; que son silence ne suffit ni à rassurer le Pape ni à édifier l'Eglise : c'est pourquoi le cardinal Merry del Val, au nom du Pape, charge l'évêque de Langres de lui demander adhésion pleine et entière aux condamnations portées. — M. Loisy répond (19 janvier) que ses lettres au cardinal Merry del Val ont dû instruire Pie X de ses dispositions ; que,

[1] L'ouvrage parut au commencement de 1908, 2 vol. gr. in 8 30 fr. Voir ce que nous en avons cité alors, *Ami* 1908, p. 190.

quant à souscrire aux actes pontificaux, il ne le peut sincèrement :

... Adhérer purement et simplement à la condamnation du modernisme tel qu'il a été condamné par l'encyclique pontificale serait confesser que je ne trouve plus en moi aucune idée consistante et que je suis actuellement en dehors de toute raison comme l'encyclique proclame que j'ai été jusqu'à présent en dehors de toute foi. Un pareil aveu ne me conduirait pas à l'orthodoxie, mais au néant de l'intelligence et de la conscience... Mon esprit serait aussi incapable de vivre dans l'atmosphère intellectuelle du décret *Lamentabili* et de l'encyclique *Pascendi*, que mes poumons seraient incapables de respirer au fond de la mer... Inutile d'ajouter que, pour mes publications, je ne pourrais m'engager à suivre de tout point les instructions pontificales. Il n'est guère possible de mettre au jour une page de critique biblique sans contrevenir de manière ou d'autre à ces instructions.

Fin janvier, paraissent les *Evangiles synoptiques* et *Simples réflexions*.

19 février, « nouvelle et dernière admonition, formelle et péremptoire » de Rome, accordant délai de dix jours pour remise de la soumission entre les mains de l'évêque de Langres; faute de quoi « le Saint-Siège procèdera sans autre avis à son excommunication nominative. » — M. Loisy en reçoit notification le 22 février, et répond le 23 à Mgr Herscher : — « La menace formelle d'excommunication ne change rien à un état de choses que je croyais avoir suffisamment expliqué dans ma lettre du 19 janvier, et qui ne dépend pas de ma volonté. »

Le 7 mars, le Saint-Office prononce sentence d'excommunication majeure *in sacerdotem* ALFREDUM LOISY *nominatim ac personaliter, eumque omnibus plecti pœnis publice excommunicatorum, ac proinde vitandum esse atque ab omnibus vitari debere solemniter declarat.*

Ma première impression, qui n'est pas encore effacée, fut celle d'un infini soulagement. L'Eglise me rendait, à grand fracas, en manière de flétrissure et de condamnation, par voie d'ostracisme, et, dans la mesure du possible, par extermination, mais enfin elle me rendait la liberté que j'avais eu le tort de lui aliéner trente ans auparavant. Malgré elle, mais effectivement, elle me restituait à moi-même, et j'étais presque tenté de l'en remercier.

... A l'excommunication libératrice je ne trouvais qu'un seul défaut : elle arrivait vingt ans trop tard. Je n'avais que cinquante et un ans ; mais combien de mes années avaient compté double ! C'était pour terminer mes jours auprès de ma famille que je m'étais retiré à Ceffonds. Je n'attendais plus rien de la vie, et l'excommunication ne me rendait aucun espoir. Elle m'assurait seulement, ou du moins elle paraissait m'assurer une fin tranquille. Ma paix intérieure était entière. Pour retrouver dans mes souvenirs une pareille sécurité de l'âme, il fallait remonter aux temps de ma prime jeunesse, lorsque, sans aucune préoccupation d'avenir, sans aucune inquiétude d'esprit ni de conscience, j'aidais ma mère dans le soin de ses volailles et de son jardin... Je jouissais du plaisir de n'être plus d'Eglise et de m'appartenir enfin quelque peu.

Au mois de mai suivant, la chaire d'histoire des religions étant devenue vacante au Collège de France par le décès de Jean Réville (protestant rationaliste), des amis sollicitent M. Loisy de poser sa candidature. Il dit qu'il a d'abord hésité ; qu'il en a conçu même une sorte d'effroi ; que son inclination n'était pas à reprendre une carrière publique ; que ce qui l'a décidé, c'est l'accueil que l'on fit du côté catholique à ce projet de candidature : — « On feignait de croire que mon nom sur une liste de professeurs de l'Etat serait une injure à la foi des catholiques... Comme on faisait de moi, sans le vouloir, une liberté : j'entrai dans le rôle que m'avait préparé cette opposition et j'y suis resté. » Il enseigne donc depuis 1909 au Collège de France. Il nous dit comment il a compris son enseignement : au lieu d'ébaucher une synthèse de l'histoire des religions ou bien d'une époque importante de cette histoire, il a jugé plus urgent de s'attacher « aux éléments essentiels des religions vivantes et d'analyser le caractère et les formes de ces éléments dans les différents cultes, afin d'atteindre ainsi au plus intime, non seulement de chaque religion, mais de toutes les religions et de la religion. » Ces éléments étant « le sacrifice, la divination et la prophétie, la prière, la morale religieuse, les croyances, les sacerdoces, les initiatives réformatrices d'où proviennent les religions qu'on dit universelles par opposition aux cultes de tribus ou de peuples, » il a commencé par le sacrifice [1].

Il écrit, à la page finale de son livre, que le Collège de France est devenu son sûr asile, son suprême honneur et sa dernière affection. Pour quelqu'un qui a dit adieu à la vie future et à l'immortalité, comme on a vu plus haut qu'il a fait, le Collège de France peut être en effet le dernier mot de toutes choses.

Renan dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* proteste par avance contre toute rétracta-

[1] Nous en avons dit un mot, *Ami* 1909, p. 846, à propos des *Mélanges d'Histoire des Religions* de MM. Hubert et Mauss. — M. Loisy a donné, l'hiver dernier, à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, une conférence publiée dans *Revue Bleue* du 14 juin 1913, sous ce titre : *Les Données de l'histoire des religions*. Il y pose dès le début ce principe, qui assimile les religions à toutes les autres choses humaines :

« Les commencements de la religion dans le monde ont été aussi humbles que ceux de l'humanité ; son évolution a été celle des sociétés humaines où elle a grandi... Le point de départ de toutes les religions historiquement connues est dans des notions et des pratiques pareilles à celles que nous pouvons observer dans les sociétés inférieures qui subsistent encore aujourd'hui. De part et d'autre ce sont les mêmes vues enfantines sur la constitution de l'univers, dont l'homme se fait spontanément le centre, s'imaginant que les choses le regardent et s'occupent de lui, comme lui-même les regarde et s'occupe d'elles, se persuadant qu'il peut agir sur elles comme elles agissent sur lui, instituant des procédés efficaces ou censés tels, pour conduire, au mieux de ses intérêts, le cours des saisons, la reproduction des plantes et des animaux dont il se nourrit. Ces procédés ne lui sont point suggérés par des expériences réelles, mais par les impressions de sa fantaisie et par des inductions superficielles ; ce n'est pas un travail qui aide véritablement à l'œuvre de la nature, ce sont des rites qui sont supposés conduire la nature et toutes les forces qui s'y agitent... Ainsi s'organisent des systèmes de rites plus ou moins compliqués, on peut déjà dire plus ou moins savants, des coutumiers sociaux et magico religieux que garde la tradition du peuple ou de la tribu. — Ce sont ces systèmes rituels et ces coutumiers qui forment l'assise fondamentale de toutes les religions anciennes... »

tion qu'on pourrait lui arracher sur son lit de mort, et en appelle, du Renan affaibli qu'il serait ce jour-là, au Renan vigoureux et raisonnable qu'il est au moment où il écrit ses *Souvenirs*. Parole effroyable, que nul n'a lue sans un frisson. M. Loisy, lui aussi, a déversé par avance son ironie sur la chimère d'une réconciliation éventuelle *in extremis*, quand il a écrit dans son journal, sous la date du 7 juin 1904, envisageant l'excommunication à venir (p. 308) :

Je vivrais en savant laïque, intéressé aux choses morales, et je mourrais de même. Je ne me vois pas très bien réconcilié *in extremis* par une profession de foi explicite à la conception virginale et à la résurrection corporelle du Christ, à la valeur absolue des dogmes, au pouvoir despotique du Pape sur les intelligences et les volontés.

IX. — M. Loisy, au cours de son livre, est amené à parler de Bossuet, — du Bossuet qui a pourfendu Richard Simon l'Oratorien démolisseur de Bible. Et il en parle sans vénération. Ce sera l'éternel honneur de Bossuet d'avoir toujours contre lui les ennemis de la Tradition. Déjà Renan qualifiait Bossuet d' « idole de l'admiration routinière, » une idole qu'il se croyait appelé à renverser : — « Pour ma part, a-t-il écrit, la destruction de cette superstition-là (dans la mesure, bien entendu, où une superstition se détruit) a toujours été une de mes idées fixes ! » Renan est mort ; et Bossuet, cette « superstition, » demeure.

Ils n'aiment pas Bossuet, parce que Bossuet est l'homme de la Tradition, l'homme qui a osé écrire : « L'hérétique est celui qui a une opinion. » Bossuet, en matière de foi, n'a pas eu d'opinion ; et il a mis sa gloire, dit Brunetière, à ne rien inventer.

Bossuet est l'homme encore qui a dit :

Nous enseignons ce que nous ont appris nos prédécesseurs, et nos prédécesseurs l'ont appris des hommes apostoliques, et ceux-là des apôtres, et les apôtres de Jésus-Christ, et Jésus-Christ de son Père. C'est à peu près ce que veulent dire ces paroles du grand Tertullien : *Ecclesia ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit*. O la belle chaîne, ô la sainte concorde, ô la divine tissure, que nos nouveaux docteurs ont rompue !

Et encore :

Pour Dieu ! ne pensons pas être les seuls hommes, et que toute la sagesse soit dans notre esprit, dont nous vantons la délicatesse.

Et quand Richard Simon, celui qu'on appelle volontiers « le père » ou « le fondateur » de l'exégèse biblique, imprime en 1678 son *Histoire critique du Vieux Testament* et commence par y déclarer bravement « qu'il y a *toujours* lieu de douter si le sens qu'on donne aux mots hébreux est véritable, *puisqu'il y en a toujours d'autres qui ont autant de probabilité*, » Bossuet, qui connaissait sa Bible, et qui en possédait dans sa bibliothèque jusqu'à dix-neuf éditions, hébraïques et grecques, latines et françaises, anglaises et allemandes, et qui tout à l'heure va discuter par le menu avec Richard Simon et ne laisser sans réponse aucun de ses arguments, — Bossuet qui, mieux que personne, voit que, si l'on permet à cet homme, au nom de son grec et de son hébreu, de « faire dans l'Eglise le docteur et le théologien, » il y va de la tradition tout entière et donc de la religion, — Bossuet lui oppose tout dès l'abord ce raisonnement, de portée fondamentale et décisive :

Laissons les vaines disputes et tranchons en un mot la difficulté par le fond. Qu'on me dise s'il n'est pas constant que de toutes les versions, et de tout le texte, quel qu'il soit, *il en reviendra toujours les mêmes lois, les mêmes miracles, les mêmes prédictions, la même suite d'histoire, le même corps de doctrine, et enfin la même substance ?* En quoi nuisent après cela les diversités des textes ? Que nous fallait-il davantage que ce fond inaltérable des livres sacrés, et que pourrions-nous demander de plus à la divine Providence ?

Toutes ces citations de Bossuet, et bien d'autres que nous y pourrions ajouter, c'est le livre posthume de Brunetière [1] qui vient de nous les remettre sous les yeux. Nul, probablement, n'a étudié Bossuet plus que Brunetière ; nul ne l'a lu et relu davantage, chaque fois avec une admiration plus vive et une piété plus fervente ; nul ne s'est mieux appliqué à se le convertir, comme il aimait à dire, « en sang et en nourriture » ; nul ne l'a aimé davantage, d'un culte plus véritablement unique. Nul n'était mieux armé pour nous donner sur Bossuet l'étude d'ensemble que de tous côtés on lui demandait ; et lui, qui était toujours prêt à parler ou à écrire sur Bossuet, il ne l'a pas entreprise : pourquoi ? Par vénération peut-être : il eût eu trop peur de rester au-dessous de tâche si grande.

Et ce que Brunetière a le plus aimé de Bossuet, c'est l'esprit de tradition et l'horreur du sens propre. Comme Bossuet, Brunetière a été (nous dit M. V. Giraud) un adversaire acharné, une sorte d'ennemi personnel de l'individualisme sous

[1] *Bossuet*, par Brunetière, préface de Victor Giraud, in-12 de XXVIII-285 p., 3 f. 50, Paris, Hachette. C'est un recueil posthume de travaux écrits à des dates diverses. Ce n'est évidemment pas le livre d'ensemble que Brunetière aurait dû nous donner, mais c'en est beaucoup plus que des fragments. Brunetière n'a pas rédigé, tant s'en faut, toutes les conférences qu'il a prononcées sur Bossuet ; mais enfin il en a rédigé quelques-unes ; et à rapprocher, à grouper suivant un certain ordre ces conférences et les articles qu'il a publiés par ailleurs, on s'aperçoit que ces divers morceaux forment non seulement comme les divers chapitres d'une étude d'ensemble à peu près complète sur Bossuet, mais encore que la succession même de ces chapitres reproduit, presque trait pour trait, le plan idéal d'une vaste étude que Brunetière avait un jour tracé à ses élèves de l'Ecole Normale, non sans déplorer, faute de temps, de ne pouvoir s'y conformer.

En sorte que le volume qui paraît aujourd'hui, c'est, — retrouvé ou restauré, écrit presque malgré lui, — c'est presque, — presque, — ce *Bossuet* qu'on avait si souvent réclamé à Brunetière et qu'il s'obstinait à ne pas rédiger. En voici le Sommaire : 1° *Les Sermons ;* 2° *L'éloquence de Bossuet ;* 3° *Bossuet historien ;* 4° *La querelle du quiétisme ;* 5° *La philosophie de Bossuet* (avec appendice sur la Bibliothèque de Bossuet) ; 6° *La modernité de Bossuet* (conférence de 1900, à Rome, devant une assemblée de cardinaux, prélats, etc.) ; 7° *Dernière vue d'ensemble* (article de 1906) ; puis (p. 258-281). Sommaires (extrêmement suggestifs) d'un cours professé à l'Ecole Normale sur Bossuet en 1890-1891.

toutes ses formes : — « Il n'a jamais pu admettre qu'un homme, fût-il un Renan ou un Napoléon, se fît le centre du monde, s'opposât et se préférât, lui tout seul, à l'humanité tout entière, à l'innombrable armée des vivants et des morts : ces revendications insolentes du moi lui paraissaient odieuses, inhumaines; elles avaient le don de provoquer toutes les fureurs de sa verve sarcastique, de son indignation, de son mépris. Il a prononcé dans les dernières années de sa vie, à Bordeaux, je crois, un grand discours de combat qu'il avait intitulé bravement *Contre l'individualisme*, et j'ai plus d'une fois regretté qu'il ne l'eût pas rédigé et publié. Mais, à vrai dire, ce discours, il l'a prononcé durant toute sa carrière. Bossuet lui-même n'a pas revendiqué avec plus d'éloquence les droits sacrés de la tradition ; il n'a pas dénoncé plus fortement le scandale de tous ceux qui se sont orgueilleusement insurgés contre elle. »

Entre ces deux hommes, Bossuet et Brunetière, il y avait autre chose même que des affinités d'esprit : il y avait des similitudes de caractère. Non plus que Bossuet, Brunetière n'était l'homme de son style. Impérieux, autoritaire quand il parlait ou qu'il écrivait, il était, à l'ordinaire, doux, simple, conciliant, beaucoup plus hésitant et même faible qu'on ne l'a cru. Et Bossuet aussi fut doux, peut-être à l'excès : — « Ce grand dominateur des idées, et même on pourrait dire des intelligences de son temps, écrit Brunetière, s'est laissé dominer plus d'une fois par la crainte tout humaine de déplaire et surtout d'offenser. » Les contemporains le savaient, et en abusaient : Bossuet ayant dit un jour d'un des MM. de Port-Royal qui manquait de souplesse : « Il n'a point de jointures, » l'autre lui fit riposter : « Et lui, vous lui direz qu'il n'a point d'os. » — Aussi, dans un article qu'il écrivit l'année même de sa mort (1906) pour *The Catholic Encyclopedia* de New-York [1], Brunetière disait : — « Si l'énergie de son caractère et sa vigueur apostolique eussent égalé la force de son génie, il serait un saint Augustin. A défaut de saint Augustin, il est permis de croire, à un catholique et à un Français, que c'est encore quelque chose de rare et d'éminent parmi les hommes que d'avoir été Jacques-Bénigne Bossuet. »

Gardons, vis-à-vis des égarés, la fermeté de doctrine d'un Bossuet, et aussi le cœur, la charité admirable dont il fit toujours preuve à l'endroit des personnes et qui s'exprime en termes si touchants dans cette page que Brunetière encore nous transcrit de l'*Instruction sur les promesses de l'Eglise :*

Pendant que nous représenterons à nos frères errants ces vérités adorables, joignez-vous à nous, peuple fidèle... Concevez avant toutes choses un désir sincère de leur salut, témoignez-le sans affectation et de plénitude de cœur ; tournez-vous en toutes sortes de formes pour les gagner. « Reprenez les uns, » comme dit saint Jude, en leur remontrant, mais avec douceur, que ceux qui ne sont pas dans l'Eglise sont déjà jugés. Quand vous leur voyez de l'aigreur, sauvez-les en les arrachant du milieu du lac. Ayez pour les autres une tendre compassion, avec une crainte de les perdre ou de manquer à quelque chose pour les attirer. Parlez-leur, dit saint Augustin, *amanter, dolenter, fraterne, placide,* avec amour, avec douceur, sans dispute, paisiblement, comme on fait à son ami, à son voisin, à son frère...

[1] Publication commencée en 1905 et achevée en 1912, en 15 volumes de 12.000 pages, avec la collaboration de 1.500 savants dont un bon nombre de Français : MM. Brunetière, Doumic, Goyau, Mgr Batiffol, dom Cabrol, dom Besse, les PP. Lebrethon, Bainvel, Suau, MM. Salembier, Jacquier, etc., etc. On a fait appel, pour chaque sujet, dans chaque pays, à tous les spécialistes catholiques de marque. Nos missionnaires aussi ont été longuement mis à contribution (New-York, typographie Robert Appleton Company). C'est un Jésuite, le P. J. Wynne, qui s'est chargé de parcourir l'Europe et de recruter partout des collaborateurs.

LITURGIE

Q. — Au Jeudi Saint, le diacre recouvre d'un voile le calice qui contient la Sainte Réserve.

1° Ce voile doit-il être nécessairement un voile de calice tel qu'on s'en sert chaque jour ?

2° Si l'on se sert pour cet usage d'un voile de soie blanche, ce voile doit-il être bénit ?

R. — On ne voit pas trop pourquoi le diacre se servirait d'un voile autre que celui du calice pour couvrir la Sainte Réserve le Jeudi Saint. Mais ce faisant, il ne serait pas en faute, pourvu que le voile fût de soie blanche. Sa bénédiction n'est pas requise par les rubriques ou les décrets, ni par les auteurs. (Many, *De Missa*, n. 128, in fine).

Q. — 1° Nos moniales doivent, selon leurs rubriques, réciter après Complies les Litanies de la Sainte Vierge, qu'elles ont la liberté de remplacer par d'autres litanies liturgiques. Quand le salut du Saint-Sacrement suit immédiatement, et qu'à ce salut on doit chanter les litanies de Lorette, v. g. pendant le mois du Rosaire, ne serait-il pas mieux que les moniales disent après Complies d'autres litanies, afin que celles de Lorette ne soient pas récitées ou chantées deux fois ?

2° A la bénédiction du Saint Sacrement, faut-il chanter l'antienne, le verset et l'oraison *de Beata* lorsque cette bénédiction suit immédiatement les Vêpres ou les Complies du Petit Office de la Sainte Vierge, chantées ou psalmodiées, au chœur, par les moniales ?

3° Les moniales doivent-elles réciter le *Salve Regina* après Prime, étant donné qu'elles restent au chœur pour la messe de communauté, qui, en vertu d'une permission, se dit après cette Heure ?

4° Après cette messe de communauté, qui n'est pas une messe conventuelle au sens strict du mot, faut-il réciter les prières de Léon XIII ?

R. — Ad I. Vos religieuses ayant la faculté de remplacer les Litanies de la Sainte Vierge après Complies par d'autres Litanies liturgiques, feront bien d'user de cette faculté les jours où, sans cela, il leur faudrait les répéter par ordre au salut qui a lieu immédiatement après ; elles suivront mieux l'esprit de l'Eglise.

Ad II. Si antienne, verset et oraison *de Beata* font partie des prières *ordonnées* par l'évêque aux bénédictions du Saint-Sacrement, il n'est pas